

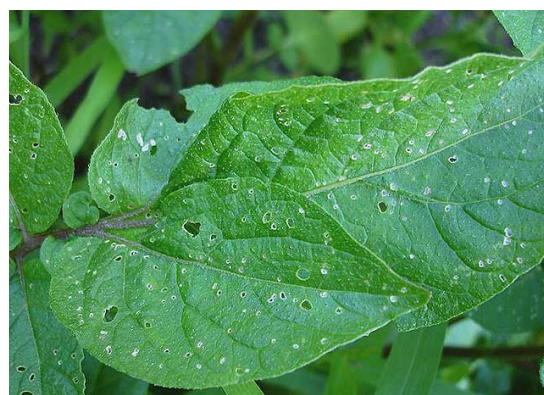
CYCLE BIOLOGIQUE

Les adultes hivernent dans le sol (jusqu'à 20-30 cm de profondeur) ou les débris végétaux. Ils émergent d'avril à juillet. Ils se déplacent principalement par sauts sur de petites distances comme les altises. Les femelles pondent leurs œufs, par groupes de 10-15 au pied de la plante hôte. Après 1 à 2 semaines d'incubation, les larves, blanchâtres à tête marron, sortent et se dirigent vers les racines ou les tubercules pour se nourrir. Leur développement dure 2 à 4 semaines avant nymphose. La 2^{ème} génération apparaît 1 à 2 semaines plus tard.

DEGATS

Les symptômes en culture sont avant tout visibles sur le feuillage : présence de nombreuses petites perforations de 1 à 1,5 mm de diamètre. Les attaques démarrent par la bordure des parcelles.

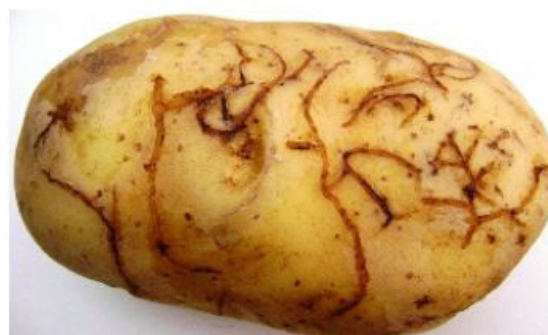
Sur tubercules, on observe la présence de galeries superficielles dont les contours se subérisent. La larve ne creuse pas de galerie traversant l'ensemble du tubercule. La valeur commerciale est néanmoins dépréciée.



Piqûres sur feuilles (source GERMICOPA)



Larve et symptômes sur tubercules (photo C. Chatot)



Symptômes sur tubercules (source ONPV PT)

STATUT REGLEMENTAIRE

En 2008, *Epitrix papa* a été identifiée dans le nord du Portugal comme responsable de dégâts observés depuis 2004. L'Union européenne a pris une décision d'exécution en 2012 relative à des mesures d'urgence visant à prévenir l'introduction et la dissémination des *Epitrix*. Une surveillance est mise en place depuis cette date via des pièges en culture, des inspections visuelles sur tubercules à l'introduction de plants et à la récolte. Depuis des *Epitrix* ont été de nouveau détectées au Portugal (*E. cucumeris* et *papa*) et en Andalousie (*E. cucumeris*).

Ces mesures d'urgence confèrent aux *Epitrix* un statut d'organisme de quarantaine temporaire.

La dissémination à grande distance pouvant se faire via la terre adhérente aux tubercules, qui peut héberger des nymphes ou des adultes en diapause, des exigences sanitaires sont imposées pour les tubercules issus de pays tiers où le ravageur est présent, ou issus de zones délimitées au sein de l'Union. Ils doivent avoir été lavés ou brossés, de sorte qu'il n'y adhère pas plus de 0,1 % de terre, ou avoir été traités suivant une méthode équivalente appliquée spécifiquement pour parvenir au même résultat et éliminer les organismes spécifiés concernés et pour exclure tout risque de propagation.

En cas de suspicion, contactez nous :

DRIAAF Île-de-France
Service régional de l'alimentation - pôle phytosanitaire
10 rue du séminaire 94516 RUNGIS cedex
Tél : 01 41 73 48 00
sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr